



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	03.09.2025
A :	18h00
Fin :	20h00
Présidence :	CHARRAUD Clémentine
Présents :	Mme DAMOURETTE Marjorie, MASCLE Juliette, M. Thomas SORRENTINO, M. Joël LORY.

COUPE DE L'INDRE SENIORS René SCHOEN

Le 1^{er} tour de la Coupe de l'Indre Seniors René SCHOEN effectué par Clémentine CHARRAUD donne les rencontres qui se dérouleront le **Dimanche 14 Septembre 2025 à 14 h 30** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

Club présent : AS Brion

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
54539682	A.S. Ingrandes	U.S. Gatines	14/09/2025	14H30
54539679	Niherne As	Belabre Ss	14/09/2025	14H30
54539678	St Lactencin	Vouillon Us	14/09/2025	14H30
54539683	Nohant Vic	Ent.S. Vineuil Brion	14/09/2025	14H30
54539688	St Valentin	Maron As	14/09/2025	14H30
54539684	Sazeray Vigou	Coings Cere As	14/09/2025	14H30
54539695	Ecl St Christophe	Sc Issoldunois	14/09/2025	14H30
54539685	Poulaines Es	Fc Etoile Cx	14/09/2025	14H30
54539681	Bas Berry Fc	S.C. Tendu	14/09/2025	14H30
54539691	Poulligny St P	A.S.C. Chabris	14/09/2025	14H30
54539689	Lm36	Alliance C.S. Buzanc	14/09/2025	14H30
54539696	Vicq Nahon Lv	Villers Ac	14/09/2025	14H30
54539692	Issoudun Sa	Diors Fc	14/09/2025	14H30
54539694	Sc Segry	Montierchaume	14/09/2025	14H30
54539686	Tournon Fc	Jeu Les Bois	14/09/2025	14H30
54539693	U.S. Argy	A.S. Brion	14/09/2025	14H30
54539680	Bouges Us	Azay Ferron	14/09/2025	14H30
54539687	U.S. Brenne Vendoeuv	Fc Valp 36	14/09/2025	14H30
54539690	Ciron Us	St Aout Ac	14/09/2025	14H30

COURRIERS

Etoile Cx : demande à jouer en U18 D1 à 17 h, le nécessaire a été fait

SA Issoudun : demande à jouer en U18 D1 à 14h30, le nécessaire a été fait

ECL St Christophe Cx : confirme son engagement en Coupe de l'Indre, le nécessaire a été fait

AC Villers : en D4 le club repart seul, il n'y a plus d'entente avec Déols.

FC Diors : retrait équipe en D3

La Vicquoise : pris connaissance

FC Levroux : réponse faite par mail

AS Anjouin : réponse faite par mail

E. Mosnay : accord club adverse, modification rencontre validée

US Reuilly : Réponse faite par mail

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la CS,
C. CHARRAUD

